

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion 8 rue Auber 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – site internet : www.paref-gestion.com – Cartes professionnelles N° T 9170 et G 4438

BULLETIN D'INFORMATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 15 MAI À 14H30

Cher Associé,

Avec ce bulletin trimestriel, je vous prie d'assister à l'Assemblée générale de Pierre 48, qui se tiendra :

Mercredi 15 mai 2013 à 14h30, au Musée des arts et métiers, 60 rue Réaumur, Paris 3ème,

avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2012,
- Affectation des résultats,
- Distribution de plus-values,
- Autorisation de vendre des biens,
- Mandat de l'expert immobilier,
- Questions diverses.

Je souhaite que vous veniez nombreux vous exprimer à l'Assemblée. Vous trouverez ci-joint le rapport annuel et une formule de pouvoir ou de vote par correspondance à retourner dans l'enveloppe T jointe, pour le cas où vous ne pourriez y assister.

Dans le cadre de la distribution d'un coupon exceptionnel, il vous est proposé de réinvestir votre plus-value à un prix réduit (1 213 € au lieu de 1 253 €).

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital est de 235 814 parts en fin de trimestre.

| Trimestre | Capital initial | Souscriptions | Retraits compensés | Annulations | Capital final | Souscripteurs |
|-----------|-----------------|---------------|--------------------|-------------|---------------|---------------|
| I | 233 026 | 3 665 | 740 | 137 | 235 814 | 2 237 |

Marché secondaire : La gestion a traité 17 demandes de retrait pour 740 parts et 2 annulations pour 137 parts pendant le trimestre. Toutes les demandes de retrait ont été traitées le mois même par rachat compensé. A fin mars, il ne subsiste aucune part en attente de rachat.

Patrimoine : Aucun mouvement ce trimestre.

Locations : La totalité du patrimoine était occupée en fin de période, à l'exception de 8 lots en cours de rénovation et de 7 lots en cours de commercialisation, soit un taux d'occupation de 97,9 % (hors nues-propriétés), contre 96,5 % à fin 2012. La demande locative reste correcte et les loyers font preuve de fermeté.

Coupon exceptionnel : Les plus-values réalisées en 2012 lors des cessions seront distribuées sous forme d'un coupon exceptionnel de 14 € brut par part après approbation de l'assemblée générale. Vous pouvez opter pour un réinvestissement au prix réduit de 1 213 € (au lieu de 1 253 €) sous forme de parts de la SCPI. Nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer votre demande de réinvestissement (sous forme de coupon-réponse) si vous souhaitez bénéficier du prix réduit.

Souscription : Le prix de la part est de 1 225 € en avril, 1 239 € en mai et 1 253 € en juin. A compter du 1er juillet, il augmentera de 4 € par mois jusqu'à nouvel avis. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés).

Retrait : Si les souscriptions excèdent les retraits, la société rachète les parts à 90,08% du prix d'émission, net de tout frais, soit 1 103,48 € en avril. A l'inverse, si les retraits excèdent les souscriptions, la société de gestion propose à l'associé de faire racheter ses parts sur le fonds de remboursement si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds de remboursement est fixé à 1 017 € en avril, 1 028 € en mai et 1 040 € en juin. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Salon : Paref Gestion sera présent à différents congrès professionnels au cours du 1er semestre 2013 dont notamment Les Assises de la Pierre-Papier (Centre Etoile Saint-Honoré, Paris VIII) le 10 juin 2013 et Les Assises de la Gestion de Patrimoine et du Conseil aux entreprises (Cap 15, Paris XV) le 25 juin 2013.

Internet : Notre nouveau site www.paref-gestion.com offre une navigation plus claire, simple et intuitive et propose tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion, dont Capiforce, SCPI dont nous assurons la gestion depuis le 1er janvier 2013.

Assemblée générale : Notez bien la date et l'heure de l'assemblée générale. N'oubliez pas de signer votre pouvoir ou bulletin de vote par correspondance et le retourner dans l'enveloppe T jointe si vous ne pouvez pas venir.